

42201  
Code INSEE

MAIRIE ST APPOLINARD - Budget Communal  
Commune  
N° 32 121022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20221012-32121022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022  
Affichage : 13/10/2022

DM 2022

Pour l'autorité compétente par délégation



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil municipal

### DECISION MODIFICATIVE N° 3

#### Virements de crédits

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12

#### VOTES :

Contre 0  
Pour 12

Date de convocation : 03/10/2022

L'an deux mille vingt deux, le 12 octobre, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Annick FLACHER, le Maire.

Objet : RÉGULARISATION

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6411 : Personnel titulaire		3 000,00 €		
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>3 000,00 €</b>		
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		131,00 €		
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>131,00 €</b>		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	3 131,00 €			
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>3 131,00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>3 131,00 €</b>	<b>3 131,00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Certifié exécutoire par Annick FLACHER, le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A Saint Appolinard, le 12/10/2022.

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le secrétaire de séance  
J.GERY



Le Maire  
A.FLACHER